

PERALTA DISTEFANO, Ariela (Uruguay)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'office des Nations Unies et autres organismes internationaux basés à Genève présente ses compliments aux Missions permanentes des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) et a l'honneur de les informer que le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay a décidé de présenter la candidature de Madame Ariela Peralta Distéfano au poste de magistrat de la Cour pénale internationale pour la Liste B (article 36.3.b.ii. du Statut), aux élections qui auront lieu durant la 19^e période des sessions de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome, qui se déroulera à New York, du 7 au 17 décembre 2020.

Le curriculum vitae ainsi que la déclaration des compétences de Mme Peralta sont joints à cette note.

Madame Peralta est forte d'une trajectoire bien reconnue de plus de 33 années d'expérience professionnelle en Droits de l'Homme et Droit International Humanitaire, au front d'institutions et programmes visant à renforcer les mécanismes de protection des droits humains et l'administration de la justice. Il convient de souligner son action en tant que Directrice de l'Institut National des Droits de l'Homme et médiateur ("ombudsperson").

Conformément aux principes et objectifs du Statut de Rome, son travail a contribué concrètement au renforcement de l'état de droit et du devoir de mémoire, de vérité, de justice et de réparation des victimes de violations des droits de l'homme

En Uruguay, elle a plaidé en tant qu'avocate pour des personnes privées de liberté, ex prisonniers politiques et délinquants mineurs, souvent à titre gracieux. De même, elle a participé à la révision de la loi de caducité en Uruguay, qui a conduit à la reprise des procédures pénales nationales dans des cas de terrorisme d'État. Dans le domaine interaméricain, elle a plaidé devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme dans des affaires emblématiques qui ont contribué à établir une jurisprudence sur les questions de massacres, d'exécutions extrajudiciaires, de droits politiques, de juridiction militaire, d'impunité, de disparitions forcées, de violence de genre et de droits des enfants.

Le processus national de nomination a été mené conformément à l'Accord de Coopération avec la Cour pénale internationale, y compris la participation de la société civile, du Pouvoir législatif et du Pouvoir exécutif, ce qui ratifie l'indépendance du candidat proposé. En ce sens, le gouvernement uruguayen appréciera d'avoir le précieux soutien des gouvernements des Etats parties au Statut de Rome pour cette candidature.